

## CP - Opposition du Maire à la fermeture des écoles en cas de délestage électrique

**Éric Straumann, Maire de Colmar, a écrit un courrier au Ministre de l'Éducation nationale à propos de la fermeture des établissements scolaires en cas de délestage électrique. Le Maire souhaiterait que la décision de procéder ou non à la fermeture des établissements soit laissée à l'appréciation de l'échelon local, en accord avec l'Inspection de l'Éducation nationale de circonscription.**

En effet, les consignes données par le Gouvernement concernant la fermeture des établissements scolaires en cas de délestage électrique sont, d'après le Maire, problématiques au regard de la gêne occasionnée par ces coupures.

À l'échelle de Colmar, qui compte 35 écoles maternelles et élémentaires, les différents scénarios de délestage élaborés conduiraient à impacter une à cinq écoles au maximum. Suite à des échanges avec les différents services intervenant dans le fonctionnement de ces écoles, le Maire relativise les conséquences que pourrait avoir une coupure de courant d'une durée maximale de deux heures :

- La sécurité incendie des bâtiments serait assurée sans interruption, les alarmes fonctionnant sur des batteries autonomes en cas de coupure. Un lien avec les secours est également simple à maintenir eu égard au maillage des opérateurs de téléphonie en milieu urbain.
- L'inertie de la chaleur produite par les systèmes de chauffage conduirait à une baisse d'un à un degré et demi au maximum de la température en cas d'interruption du circuit de chauffage durant deux heures.
- Les enseignants ont démontré leurs capacités d'adaptation constantes pour gérer les consignes liées à la situation sanitaire deux années durant. Aussi, ils seront capables de proposer à leurs élèves des activités ne nécessitant pas une alimentation électrique sur une période exceptionnelle de deux heures.

Par ailleurs, la fermeture d'un établissement en cas de délestage n'est pas sans conséquence pour de nombreux parents. Confrontés à l'absence de mode de garde alternatif, certains d'entre eux rencontreraient des difficultés non sans répercussion sur leur activité professionnelle, d'autant plus pour ceux assurant des missions de service public. En outre, procéder à la fermeture d'une à, dans le pire des scénarios, cinq écoles alors que toutes les autres resteraient ouvertes au sein de la même commune pourrait engendrer un risque de désorganisation pour les parents comme pour les agents publics.

**CONTACT PRESSE**

Manon Lovasz - Attachée de presse  
Ville de Colmar - Colmar Agglomération  
06 79 80 49 18  
manon.lovasz@colmar.fr